

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 676

présenté par
M. Touraine

ARTICLE 35 TER

À l'alinéa 16, substituer aux mots :

« dispositions prises »

les mots :

« conditions fixées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.